



## Jeudi 31 mars 2016

# Appel à la grève et à la manifestation

## Pour le retrait de la Loi Travail

L'intersyndicale 1<sup>er</sup> degré de la Mayenne : SNUDI-FO 53, SNUipp-FSU 53, SUD éducation 53 et CGT éduc'action 53 ont pris connaissance du projet de loi « Travail ».

Avec ce projet de loi, les principes qui fondent les garanties collectives sont remis en cause, notamment le principe de faveur et la hiérarchie des normes\*, cherchant ainsi à diminuer les droits des salariés.

Ce projet de loi prévoit des procédures de décisions dans les entreprises et établissements qui placent les salariés sous la menace et le chantage à l'emploi. Il vise à remettre en cause l'égalité de droit et de traitement en abandonnant le niveau national de négociation et en contournant les représentants syndicaux.

Les annonces du premier ministre ne changent rien à la philosophie du projet. Nous sommes solidaires des salariés du secteur privé dans la défense de leurs droits et savons que les dégradations qui les menacent concernent déjà les services publics et leurs agents.

### **Ce projet de loi s'inscrit dans la continuité d'une politique libérale que nous combattons :**

- ✓ Octroi aux entreprises de plus de 40 milliards d'euros sans contreparties dans le cadre du « Pacte de Responsabilité », ce qui asphyxie financièrement l'Etat.
- ✓ Austérité salariale dans la Fonction Publique (8% de perte depuis 2010)
- ✓ Manque de postes dans l'Education Nationale qui conduit à des classes surchargées, à un nombre de remplaçants insuffisants et à une remise en cause du droit à la mobilité.
- ✓ Baisse des dotations aux communes qui impactent directement les écoles.

# Ça suffit !

**Les organisations syndicales SNUDI-FO 53, SNUipp-FSU 53, SUD éducation 53 et CGT éduc'action 53 appellent tous les collègues à la grève jeudi 31 mars et à la manifestation à 10h30 place de la Trémoille**  
**pour le retrait du projet de loi « Travail »,**  
**pour la défense des statuts et des services publics,**  
**pour une augmentation des salaires afin de rattraper le pouvoir d'achat !**

**Tous en grève jeudi 31 mars pour le retrait du projet de loi « Travail » !**  
**Tous à la manifestation à Laval à 10h30, place de la Trémoille**

*\*Actuellement, c'est le principe du plus favorable qui prévaut avec la « hiérarchie des normes » ; la loi prime sur l'accord de branche qui prime sur l'accord d'entreprise, sauf si l'accord de branche ou d'entreprise est plus favorable. Le contrat de travail ne peut déroger à ces règles et c'est ce qui assure à tous les salariés le bénéfice des dispositions protectrices et des acquis inscrits dans la loi ou les conventions collectives et accords divers, qu'il y ait ou non un syndicat dans l'entreprise.*

*Inverser cette hiérarchie pour privilégier l'accord d'entreprise est la négation du Code du Travail et condamne à mort toutes les améliorations contenues dans les Conventions collectives, accords d'entreprise et statuts de fonctionnaires par rapport au Code du travail actuel.*